

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAE 310** Arc de l'innovation - Subvention (1.292.500 euros) et convention avec la RIVP pour le projet de Serpollet « La Fabrique des transitions alimentaires agricoles » (20e).

**Mme Audrey PULVAR, rapporteure.**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-3 et suivants ;

Vu la note méthodologique CGET/DGE « Le financement des actions collectives et/ou des actions individualisées en faveur d'entreprises » du 19 juillet 2016 validée par les autorités européennes ;

Vu le procès-verbal du comité de sélection de l'appel à projets Fabriquer à Paris (volet immobilier d'entreprise à destination des professionnels de l'immobilier) en date du 05/10/2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder, pour le projet de Serpollet (20e), une subvention d'investissement de 1.295.500 euros à la RIVP et de l'autoriser à signer la convention corrélative ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Audrey PULVAR, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet Serpollet « La Fabrique des transitions alimentaires agricoles », 26 rue Serpollet (20e), de la RIVP est désigné lauréat de l'appel à projets immobiliers « Fabriquer à Paris ».

Article 2 : Une subvention de 1.292.500 euros est attribuée à la RIVP, dont le siège social est situé au 13 avenue de la Porte d'Italie, TSA 61371 75621 Paris cedex 13.

Article 3 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer avec la RIVP la convention dont le projet est joint en annexe.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**